

# La Ville de Bruxelles restreint les boutiques de souvenirs autour de la Grand-Place

© BRUZZ- JP – 26 septembre 2026

Traduction libre avec DeepL.com`

<https://www.bruzz.be/actua/economie/stad-brussel-legt-souvenirwinkels-rond-grote-markt-aan-banden-2026-09-26>

La Ville de Bruxelles souhaite renforcer les règles applicables aux commerces situés autour de la Grand-Place afin de diversifier l'offre commerciale. Ainsi, le nombre de boutiques de souvenirs sera limité à vingt au maximum. Le nombre de cafés et de restaurants sera également restreint : dans la plupart des rues, seul un commerce sur trois pourra désormais être un établissement de restauration.

Des chaussettes à l'effigie du Manneken-Pis. Des casquettes à l'effigie de l'Atomium. Des aimants, des porte-clés, des cartes postales... Autour de la Grand-Place, pas besoin de chercher bien loin pour acheter un souvenir de Bruxelles. On y compte une quarantaine de boutiques de souvenirs. Trop, selon le collège des échevins de Bruxelles.

Le collège des échevins travaille actuellement à l'adoption du Plan d'affectation spécial « Grand-Place et environs », qui prévoit notamment de limiter le nombre de boutiques de souvenirs. C'est ce que rapporte La Dernière Heure, et le cabinet de l'échevine chargée de l'urbanisme, Anaïs Maes (Vooruit), confirme ces projets à BRUZZ.

L'une des mesures proposées consiste à limiter le nombre de boutiques de souvenirs à une vingtaine. Actuellement, on en compte le double, soit une quarantaine. Cette réduction obligatoire doit résulter d'une politique de suppression progressive : les boutiques de souvenirs existantes disposant d'un permis pourront rester ouvertes, mais si elles ferment, elles devront être remplacées par autre chose.

## Refus de demande

Dans les rues autour de la Grand-Place, la Ville de Bruxelles souhaite également limiter le nombre de cafés et de restaurants : à l'avenir, les établissements de restauration ne pourront représenter qu'un tiers au maximum des commerces. Une exception pourra être faite pour les rues exclusivement composées d'établissements de restauration. Pour ce secteur également, les cafés et restaurants existants ne sont pas tenus de fermer. La Ville peut toutefois refuser une nouvelle demande d'autorisation s'il y a déjà trop d'établissements de restauration dans cette rue ou cette zone.

Par ailleurs, la Ville souhaite veiller à ce que la fonction résidentielle soit préservée aux abords de la Grand-Place : au maximum 20 % de la surface au sol disponible pourra être utilisée pour des hébergements touristiques, tels que des hôtels ou d'autres types d'hébergements touristiques.

Enfin, la Ville souhaite également œuvrer à une Grand-Place et à ses environs plus résilients face au changement climatique. L'un des objectifs climatiques consiste à réduire considérablement la quantité de béton, d'asphalte et d'autres surfaces imperméables : de 94 % de la superficie à 75 %.

## Magasins de nuit

Le débat sur une offre plus diversifiée autour de la Grand-Place n'est pas nouveau. Dès 2013, les commerces de nuit avaient été soumis à des restrictions, mais l'« offre homogène » composée de boutiques de souvenirs et de snack-bars restait un problème. Sofie Rombouts, qui a fermé en 2024 les portes de sa papeterie Mofelito Paperito en plein cœur du centre-ville, en a notamment témoigné par le passé.

La Ville reconnaît ces problèmes depuis longtemps, mais ne voulait pas agir à la hâte, explique Mme Maes. « Il est important d'avoir une vision d'avenir claire pour notre centre historique », précise-t-elle. « C'est ainsi que nous protégeons notre patrimoine et que nous garantissons la qualité de vie et l'attractivité de cette zone. »

En coulisses, les plans étaient en préparation depuis plusieurs années déjà. « Un bureau d'études avait déjà été mandaté en 2021 », précise-t-on au cabinet de Mme Maes. Il a ensuite fallu près de cinq ans avant que les plans puissent faire l'objet d'une enquête publique, car des autorisations devaient être obtenues à différents niveaux. « Il s'agit d'un cadre législatif, ce qui implique que plusieurs étapes intermédiaires doivent être approuvées par les autorités régionales. »

Le Plan d'affectation spécial n'est pas encore définitif : il fera l'objet d'une enquête publique. Toute personne souhaitant le faire pourra donner son avis sur les projets au cours de cette phase. La Ville organisera également, à partir de début novembre, des réunions avec les riverains concernés.